

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	Zones			
			C-501-1	C-501-2	C-501-3 [4]	
HABITATION	classe A - unifamiliale			•		
	classe B - bifamiliale		• [1]	•		
	classe C - trifamiliale		• [1]	•		
	classe D - multi. (moins de 10 log.)		• [1]	•		
	classe E - multi. (10 log. et plus)		• [1]			
	classe F - communautaire					
	classe G - mobile	art. 21.3				
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture		•	•	•
		classe A-2 bars		•	•	•
		classe A-3 clubs sociaux		•	•	•
		classe A-4 récréation intérieure		•	•	•
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4			
		classe A-6 récré. ext. extensive				
		classe A-7 récré. ressource				
classe A-8 arcades						
classe A-9 caractère érotique						
classe B-1 bureaux			•	•	•	
classe B-2 services			•	•	•	
classe B-3 vente au détail			•	•	•	
classe C-1 hébergement			•	•	•	
classe C-2 gîte du passant			• [2]	• [2]		
classe C-3 restauration			•	•	•	
classe C-4 casse-croûte			•	•	•	
classe C-5 résidence de tourisme			•			
classe D-1 poste d'essence			• [3]	•	• [3]	
classe D-2 station service		art. 22.3.2	• [3]	•	• [3]	
classe D-3 lave-autos		• [3]	•	• [3]		
USAGES	classe D-4 vente de véhicules	art. 22.3.1	• [3]	•	• [3]	
	classe D-5 pièces et acces.		• [3]	•	• [3]	
	classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3	• [3]	•	• [3]	
	classe E-1 const., terrassement					
	classe E-2 vente en gros, transport					
	classe E-3 péra-agricole					
	classe E-4 autres usages comm.					
	classe A	art. 23.2				
	classe B	art. 23.2				
	classe C	art. 23.2				
	classe D extraction	art. 23.3				
	classe E récupération, recy.	art. 19.6, 23.4				
	PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.				
classe A-2 santé, éducation						
classe A-3 centres d'accueil						
classe A-4 services culturels						
classe A-5 sécurité, voirie						
classe A-6 lieux de culte						
classe B parcs, terrains de jeux			•	•	•	
classe C équip. publics		art. 8.1.3	•	•	•	
classe D infras. publiques			•	•	•	
classe A agriculture, forêt						
AGRICOLE		classe B établissements d'élevage				
	classe C activités complé.					
	classe D formation agricole					
	classe E animaux domestiques	art. 24.4				
	isolée		•	•	•	
STRUCTURE DU BÂTIMENT	jumelée					
	en rangée					

Notes particulières

[1] Les logements sont permis aux conditions suivantes :

a) Il doit y avoir un minimum de trois logements par bâtiment. Néanmoins, il est permis de remplacer un logement par un commerce, sans avoir à respecter la norme minimale de trois logements, dans les conditions suivantes :

- le logement doit être situé au rez-de-chaussée du bâtiment et en façade de celui-ci ;
- le logement devait être existant à la date d'entrée en vigueur du règlement 6 1 60 (2017) ;
- le bâtiment doit comporter au moins un logement suite à la réalisation des travaux de transformation.

b) Les logements doivent être situés aux étages supérieurs ou au rez-de-chaussée. Cependant, dans ce dernier cas, le logement ne doit pas être en façade du bâtiment.

[2] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires

[3] Usage assujéti aux dispositions de l'article 22.8 relatives au contingentement des usages reliés aux véhicules.

[4] Dans le cadre d'un développement commercial, la présence de plus d'un bâtiment principal sur un même lot est autorisé.

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Article de zonage	Zones		
		C-501-1	C-501-2	C-501-3
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	3,5	7,6	3,5
	marge de recul avant max. (m)	4	—	—
	marge de recul latérale min. (m)	2	2	2
	somme des marges de recul latérales min. (m)	5	5	5
	marge de recul arrière min. (m)	3	3	3
	hauteur minimale (étage)	2	—	—
	hauteur maximale (étage)	3	3	3
	hauteur maximale (m)	12	12	12
	hauteur minimale (m)	10	—	—
	façade minimale (m)	7,3	7,3	7,3
	profondeur minimale (m)	6,7	6,7	6,7
	superficie min. au sol (m ca)	55	55	55
	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30	30	30
	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10	10	10
	AUTRES NORMES	puits municipal		
zones à risque d'inondation		●		●
zones de glissement de terrain				
lieu d'enfouissement sanitaire				
ancien dépôt				
terrain contaminé				
protection du patrimoine				
bande tampon				
sites d'extraction				
contingement des usages reliés aux véhicules et aux commerces de grande surface		●		●
PIIA		●		●
projet intégré autorisé				●
régl. 6-1-22, 2009-04-14		X		
régl. 6-1-52, 16 mars 2016		X	X	
régl. 6-1-60 (2017), en vigueur 21 février 2018		X		
régl. 6-1-62 (2018), en vigueur 18 janvier 2019	X		X	
notes particulières				
DIVERS				